



refus de la dommage ouvrage de prendre en compte nos desordres dan

Par **alcyn945**, le **22/05/2009** à **22:48**

bonjour,

1er pb

je viens de me rendre compte que mon carrelage se fissure. je crains que dommage ouvrages ne veuille pas prendre en compte ce désordre car il ne compromet pas , je pense, la solidité de ma maison.vers qui me retourner ; mon constructeur est en liquidation judiciaire et je ne sais pas quel est l'artisan qui a posé ce carrelage.?

merci pour votre réponse

2eme pb:

un mur de ma maison a des taches d'humidité.Dommage ouvrages considère que cela ne met pas en cause la solidité de ma maison et me renvoie vers le terrassier qui n'a pas posé de drains .celui-ci prétend que cela n'est pas de sa responsabilité puisque personne ne lui en a demandé la pose ni le constructeur ni nous alors que le contract de construction comprenait un lot VRD+Drains.

Nous avons un contrat de protection juridique .quels motifs peuvent enlener le recours à ce service sachant que l'on a déjà demandé au terrassier d'effectuer la pose des drains puisque nous lui avons réglé plus que le montant qui avait été conveu dans le contrat et que nous avons signé avec notre constructeur (qui est maintenant en liquidation judiciaire) Merci pou votre réponse